



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles bilingues Calendretas

Question écrite n° 37261

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les langues régionales, en particulier l'occitan. Outre la réduction du nombre de postes au concours 2004 du CAPES occitan, elle s'inquiète de la réduction de postes dans les écoles maternelles et primaires d'enseignement en occitan, les Calendretas. Face aux inquiétudes de tous ceux qui soutiennent les langues régionales, le ministère motive l'absence de création de postes par une baisse de la demande. Cette argumentation est contestable. Etant donné la faiblesse des moyens consacrés à l'enseignement de l'occitan, il n'est pas surprenant que des familles hésitent à scolariser leurs enfants dans les calendretas. Un soutien sincère au développement de la diversité culturelle passe en premier lieu par l'augmentation des moyens et la création de postes dès le plus jeune âge, dans les écoles maternelles et primaires. En conséquence, elle lui demande d'envisager la création de postes d'enseignant dans les Calendretas afin de susciter l'intérêt des parents et de promouvoir véritablement la diversité culturelle dans notre pays.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les autres disciplines. L'enseignement de l'occitan dans le second degré s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, justifiant la mise en place de la section « occitan-langue d'oc » au CAPES en 1992. Bien que créée plus tardivement que les autres sections de langues régionales, cette section a bénéficié de recrutements importants et c'est elle qui comporte, parmi les langues régionales, le plus grand nombre d'enseignants. Désormais, la demande d'enseignement dans cette spécialité est couverte : étant donné le nombre d'élèves souhaitant étudier l'occitan, la quasi totalité des enseignants en occitan doit exercer son service dans plusieurs établissements, souvent situés dans des communes différentes, et n'effectue pas la totalité de son temps de service en occitan, complétant généralement celui-ci dans d'autres disciplines, quand cela est possible. Compte tenu de la pyramide des âges de cette discipline (moyenne d'âge 37,6 ans), peu de départs en retraite sont enregistrés : 3 départs prévus pour la rentrée 2004 alors que 14 nouveaux titulaires prendront leurs fonctions à cette même rentrée. A la rentrée 2003, 12 surnombres étaient déjà comptabilisés. Ils vont donc doubler à la rentrée 2004. C'est l'ensemble de ces données qui justifie la baisse des postes offerts dans la discipline occitan-langue d'oc.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37261

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2806

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3663